



Numérique

Les premiers pas du « cloud de confiance »

PAGE 16

ÉCONOMIE & ENTREPRISE

Les premiers pas du « cloud de confiance »

Les partenariats franco-américains Google-Thales ou Microsoft-Orange avancent, mais restent critiqués

Un géant américain du numérique et un fleuron français des activités de défense. Google et Thales ont des profils très différents, mais annoncent ensemble, jeudi 30 juin, des avancées dans leur « partenariat stratégique » dans le cloud, c'est-à-dire l'hébergement en ligne de données et de logiciels à l'usage des professionnels : une nouvelle société, baptisée « S3ns », est créée. Elle est contrôlée par Thales, Google détenant moins de 10 % du capital. La structure a déjà plusieurs dizaines de salariés et recrute pour en atteindre une centaine. « *Le but est d'avoir le meilleur des deux mondes : offrir la puissance et la richesse de la plate-forme de Google, tout en répondant aux attentes sur la souveraineté, grâce au respect des normes très exigeantes du cloud de confiance, en matière technique et juridique* », argumente Marc Darmon, directeur général adjoint chargé des systèmes d'information sécurisés chez Thales.

Annoncé en octobre 2021, le partenariat avec Google est une réponse directe à la doctrine « cloud de confiance » énoncée par le gouvernement en mai 2021 : celle-ci exige des structures publiques – administrations, collectivités, etc. – l'hébergement des données par des sociétés de droit français, « immunisées » contre les lois extraterritoriales américaines pouvant permettre un accès à des informations par les autorités des États-Unis. Mais l'exécutif d'Emmanuel

Macron a aussi autorisé l'usage par ces sociétés de logiciels des leaders américains Amazon, Microsoft et Google. Cela a ouvert la voie à plusieurs offres « hybrides ».

Inédits, ces partenariats français nécessitent des adaptations importantes, en vue d'obtenir la certification « cloud de confiance » décernée par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information : les serveurs de S3ns seront achetés à Google et installés sur les sites des trois nouveaux centres d'hébergement de données annoncés en Ile-de-France par l'entreprise américaine. Mais, souligne M. Darmon, ils seront « séparés, physiquement et techniquement », c'est-à-dire installés dans des locaux propres et gérés par des employés de S3ns. Ces derniers vérifieront, avant de les installer, les mises à jour des logiciels de Google, en menant des tests de sécurité. Et les personnels seront formés pour assurer l'assistance des clients sur les 200 services de Google, de la gestion de base de données à l'intelligence artificielle. En cas de gros incident, l'entreprise américaine pourra intervenir, mais « sous escorte » de Thales et sous vidéosurveillance...

Cette offre « cloud de confiance » certifiée ne sera pas disponible avant 2024. Mais une quarantaine de clients approchés seraient déjà intéressés, selon M. Darmon. Et, en attendant, S3ns propose une offre « intermédiaire », où Thales gère les clés de chiffrement des données et l'assistance.

Ce schéma est emblématique de la tendance du « cloud de confiance » : Bleu, le premier et le plus connu de ces projets, associe Microsoft à Orange et Capgemini. Annoncé dès mai 2021, celui-ci a, le 22 juin, donné des premières nouvelles : la société devrait voir le jour « d'ici à la fin de 2022 » et commencer à aider les clients « à préparer la migration de leurs données ». Cette offre – qui inclut l'accès aux très répandus logiciels de Microsoft Office, Word, Excel ou Teams – ne sera toutefois pas non plus disponible avant 2024.

De même, Atos a « des réflexions en cours » sur une offre hybride, explique Yannick Tricaud, responsable pour l'Europe du Sud. L'entreprise française a déjà plusieurs partenariats avec Amazon, où elle joue le rôle de « tiers de confiance ». De plus, Google et Microsoft préparent d'autres offres hybrides, en Allemagne ou en Espagne. Tous ces attelages visent le marché public, mais aussi les opérateurs d'importance vitale (réseaux, transport, banques...) et les sociétés privées intéressées.

« Le jeu des Gafam »

Large, l'essor de ces alliances américano-européennes suscite pourtant des critiques : l'annonce de Bleu est « une manière d'occuper le terrain, un appel à patienter jusqu'en 2024 et à ne surtout rien changer », a regretté, dans *La Tribune*, David Chassan de la filiale cloud de Dassault Systèmes, 3DS





Outscale, qui revendique déjà le label « de confiance ». « *L'Etat, Orange et Capgemini jouent le jeu des Gafam [Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft], qui contrôlent 70 % du marché, et pénalisent les solutions françaises et européennes.* » Orange assure que Bleu « *progresses comme prévu* », mais l'ancien PDG Stéphane Richard avait, en 2021, évoqué un délai de dix-huit mois. Signe d'un certain attentisme, le controversé Health Data Hub, la plate-forme de données de santé que le gouvernement a promis de faire passer d'un hébergement par Microsoft à un acteur de droit européen, a annoncé, mardi 28 juin, qu'elle ne migrerait pas avant 2025.

Certains acteurs comme OVH, Clever Cloud ou Scaleway (filiale de Free, fondé par Xavier Niel, actionnaire à titre personnel du Monde) militent, eux, pour un vrai « *cloud à la française* ». Certains voient dans le cloud de confiance un abandon de la valeur de la couche logicielle. Les accords comme Bleu ou S3ns sont opaques, mais les partenaires français pourraient ne récupérer qu'une minorité des revenus. Pour le député (LRM) de Vendée Philippe Latombe, le « *cloud de confiance* » est aujourd'hui une solution « *moins pire* » mais il faudra veiller aux « *transferts de compétences* ».

Enfin, un dernier élément pourrait heurter le « *cloud de confiance* » : l'annonce par Bruxelles et Washington de la signature d'un nouvel accord transatlantique sur le transfert de données. Car c'est l'annulation du précédent qui avait poussé le gouvernement à promouvoir les offres hybrides... Comme Thales ou Microsoft, Anthony Cirot, responsable de Google Cloud en France, attend toutefois de voir les détails juridiques et n'anticipe pas, à ce stade, de remise en question de la certification française et de la demande de souveraineté : « *Pour les clients finaux, c'est important.* » ■

ALEXANDRE PIQUARD

« Le but : offrir la puissance et la richesse de Google, tout en répondant aux attentes sur la souveraineté »

MARC DARMON
directeur général adjoint
chez Thales



